

obtenir cette déclaration de la part du gouvernement. C'est pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), ce qui suit:

Que tous les mots qui suivent l'expression "que" soient retranchés et remplacés par ce qui suit: "cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas encore présenté ses propositions en vue de la réglementation et du financement de la radio et de la télévision, ce qui dissiperait toute incertitude quant à l'avenir de la diffusion publique et privée au Canada."

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, les membres de notre groupe ont écouté avec un intérêt très vif l'excellent discours d'une heure et vingt minutes du chef de l'opposition (M. Pearson) sur cette question des plus importantes.

Je dois dire qu'on a souvent l'impression, en écoutant une personne faire un bon discours, qu'elle est en train de voler votre tonnerre et vos effets, si l'on peut s'exprimer ainsi. Par conséquent, pendant la suspension de la séance, j'ai dû mettre un peu d'ordre dans mes observations; comme bien l'on pense, par cette température humide, je n'avais pas beaucoup d'entrain à travailler à mettre de l'ordre dans mes idées et mes observations pour les remplacer par d'autres.

Nous avons accueilli avec joie les explications du chef de l'opposition, en ce qui a trait au passé, au but, aux réalisations et au dossier de la Société Radio-Canada. J'ai trouvé qu'il avait très bien exposé son sujet, dans ses grandes lignes, et aussi la valeur du rôle que joue la Société Radio-Canada pour encourager la culture au Canada, l'identité, l'unité et, dans le bon sens, la prise de conscience nationale au Canada.

Notre groupe de la CCF appuie chaleureusement cette partie de la thèse du chef de l'opposition (M. Pearson). Nous souscrivons aussi à ses observations sur la valeur de Radio-Canada comme moyen d'unir ou de fusionner, pour ainsi dire, les divers groupes ethniques du Canada et de rapprocher les Canadiens de l'Est et de l'Ouest.

En observant de très près le ministre du Revenu national (M. Nowlan), j'ai aussi remarqué que les observations du chef de l'opposition n'ont pas semblé l'affliger plus que de raison. Je présume que le ministre des Finances (M. Fleming), s'il avait été présent, n'aurait pu faire mieux que d'esquisser de temps à autre un de ses sourires épanouis.

Comme notre groupe n'aime pas la répétition... (*Exclamations*) et je ne répéterai pas les observations du chef de l'opposition auxquelles notre groupe souscrit...

L'hon. M. Pickersgill: Ce propos était digne du premier ministre (M. Diefenbaker).

[L'hon. M. Pearson.]

M. Herridge: ...et je suis sûr que les membres de la CCF se rendent compte que je manque toujours de mots pour m'exprimer.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les honorables députés cécédistes ont souvent parlé de notes, et de lecture des discours. Je me demande si l'honorable député pourrait se dispenser de lire.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je propose que l'honorable député vienne ici même et voie si l'honorable député lit son discours.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, par cette remarque l'honorable député montre nettement qu'il est novice à la Chambre. Les notes et les lectures dont je parle sont à mon bureau, et ils ont été préparés après un dîner pris à la hâte car je voulais avoir quelque chose à dire qui vaille la peine pour faire suite au chef de l'opposition.

M. l'Orateur: Je suppose que la question de Règlement soulevée par l'honorable député de Rosthern (M. Nasserden) ne tient plus devant les assurances données par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) qui a déclaré ne pas lire son discours.

M. Herridge: Si l'honorable député pouvait voir mes notes, il croirait qu'un poussin aux pattes mouillées et boueuses s'est promené sur mes pages. Avant d'aller plus loin, j'aimerais me joindre au chef de l'opposition qui a exprimé notre admiration pour les précieux services rendus à la Société Radio-Canada depuis 12 ou 13 ans, si j'ai bonne mémoire, et à la population canadienne également, par M. Dunton. La tâche de diriger cet organisme n'était pas facile. Elle n'a pas été facilitée d'ailleurs, j'en suis convaincu, par les vigoureuses critiques de quelques-uns des honorables ministériels d'aujourd'hui. Nous souhaitons un franc succès à M. Dunton qui vient d'assumer ses fonctions de président de l'Université Carleton.

Au cours des années, la question de Radio-Canada a suscité beaucoup d'attention à la Chambre, beaucoup d'intérêt et de commentaires en notre pays. A preuve le fait qu'au cours des années, 13 comités parlementaires, si ma mémoire est fidèle, ont étudié l'administration de Radio-Canada. Trois commissions royales l'ont également étudiée. La Commission Aird a été la première en 1928. La Commission Massey a également fait une étude de la Société Radio-Canada. La dernière, la Commission Fowler, a présenté un rapport sur le sujet en 1957. Je ne répéterai pas ce que le chef de l'opposition a déclaré au sujet de la Commission Aird. Les membres de notre parti admettent bien la plupart de ses remarques à ce propos. Toutefois, je parlerai